

▼ Ca se passe... p 2 et 3

[Radars](#)
[Déchets](#)

▼ Le point sur p 4 et 5

[Le haut débit](#)
[Les pelouses sèches](#)
[PNRC et botanique](#)

▼ Dossier p 6 et 7

[Budget](#)

▼ Entre nous p 8 et 9

[Four à pain](#)
[Yahoo](#)
[Desserte](#)
[Corvée des chemins](#)
[Potager](#)

▼ Metro p 10

[Energie positive](#)
[Élagage](#)

▼ Vie municipale p 11 et 12

[Travaux](#)
[Passerelles](#)
[Etat civil](#)
[Mairie pratique](#)

Edito



Le budget communal a été adopté en conseil municipal le 12 avril dernier, à nouveau nous sommes restés fidèles à nos engagements en faisant le choix de ne pas augmenter les impôts même si l'on constate une baisse très substantielle de la dotation de l'Etat. Nous consacrons donc notre dossier aux finances communales en pages centrales.

Parmi les projets que nous mettons en œuvre l'un d'entre eux va faire appel à votre bonne volonté et à vos compétences de bâtisseurs. En effet nous souhaitons installer au centre-bourg, entre la mairie et la salle polyvalente, un four à pain "à l'ancienne". Il sera un nouveau point de ralliement pour tous les moments festifs de notre commune. Des habitants ont déjà manifesté leur intérêt pour cette démarche, augurons qu'ils soient rejoints pour créer une équipe associative qui portera le projet.

A la demande des habitants, une nouvelle rubrique fait son entrée dans ce bulletin il s'agit de l' "Etat civil". Cette rubrique s'ouvre aux événements de la vie (naissance, mariage, décès). Bien entendu ces informations ne seront publiées qu'à la demande expresse des familles et des photos pourront être insérées pour ceux qui le demanderont.

Avec la belle saison qui s'installe nous reprenons nos activités de jardinage, cependant il est nécessaire de rappeler les règles concernant le traitement des déchets verts, d'autant que nous pouvons proposer une alternative intéressante au brûlage avec le broyeur. Ledit broyeur sera très prochainement doté de freins autonomes permettant à des voitures plus légères de le remorquer, cela va grandement faciliter son utilisation.

D'autres sujets sont développés dans ce nouveau Bulletin municipal, je vous laisse les découvrir au fil des pages et surtout n'oubliez pas que le site de la mairie propose des actualités en temps réel et toujours des informations pratiques.

Pierre Faure
Maire de Quaix-en-Chartreuse

Des radars pédagogiques

Ça y est, Quaix-en-Chartreuse est enfin "apaisée" !

En prenant un arrêté municipal n° 31-2017 le 16 mai dernier notre commune vient de rejoindre 43 autres (sur 49) de la Métropole dont l'objectif est : " de rendre un espace public plus agréable à vivre pour les riverains, plus convivial pour les visiteurs, mieux adapté aux usagers les plus vulnérables et plus sûr pour tous : piétons, automobilistes, cyclistes ".

Ainsi la vitesse autorisée entre les panneaux d'entrée et de sortie du centre-bourg est limitée à 30 km/h. Gageons que cette vitesse sera bien respectée et, pour le rappeler à chacun de nos passages, des radars pédagogiques ont été installés à l'entrée et à la sortie du village.



Déchets verts : qu'en faire ?

Le brûlage ne peut pas être une solution.....

Pour des raisons de santé publique, il faut rappeler que le brûlage des végétaux à l'air libre est soumis à réglementation. Si pour les particuliers cette pratique est interdite tout l'année, il est possible aux agriculteurs, sous certaines conditions, d'avoir recours à ce procédé.

Sur le site de la Préfecture de l'Isère : <http://www.isere.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Dechets/Reglementation-du-brulage-a-l-air-libre-des-dechets-vegetaux> vous retrouverez toutes les informations concernant le brûlage à l'air libre : contexte, recommandations, textes réglementaires, etc. Vous pourrez retrouver sur le site internet de la mairie les liens utiles qui renvoient sur ces informations.

A noter que, dans le cadre de l'obligation de débroussaillage une dérogation peut être envisagée, en savoir plus sur : <http://www.isere.gouv.fr/Politiques-publiques/Agriculture-foret-et-developpement-rural/Foret/Prevention-contre-les-incendies-de-forets/Obligation-Legale-de-Debroussaillage>

..... Le broyeur est une alternative idéale....

Nous avons fait un dossier complet sur l'utilisation du broyeur dans le **Bulletin Municipal n° 10** téléchargeable sur le site www.quaix-en-chartreuse.fr

Pendant ce matériel n'étant pas doté de freins il devait être remorqué par un véhicule de plus de 1340 kg à vide, et nombre d'entre nous n'avaient pas de véhicule de ce poids. Afin de proposer une solution adaptée au plus grand nombre, les élus de Quaix-en-Chartreuse ont demandé aux services de la Métropole que des freins soient installés sur le broyeur. Ce matériel est donc actuellement immobilisé en atelier pour l'équiper du dispositif de freinage.



Dès que le broyeur sera à nouveau disponible à la location nous ferons paraître sur le site de la mairie, www.quaix-en-chartreuse.fr, la convention relative aux nouvelles règles de circulation et d'utilisation écrite par les services de la métro. Nous procéderons également à un affichage sur les panneaux municipaux.

... et les copeaux sont utiles dans nos jardins

Si vous ne broyez pas et que vous souhaitez tout de même disposer de copeaux pour "pailler" votre jardin potager ou le pied de vos arbres, c'est possible. Pour la deuxième année consécutive la mairie vous propose de venir en récupérer à proximité du terrain de sport. Ces copeaux sont le résultat de l'élagage des arbres bordant nos routes par les services techniques du Département.

Si vous êtes intéressé pour récupérer des copeaux, nous vous demandons simplement d'avertir préalablement le secrétariat de mairie par téléphone ou par mail (voir coordonnées en fin de Bulletin) avant de vous rendre sur le site.

Commémoration du 8 mai 1945, un devoir de mémoire

Lundi 8 mai a eu lieu, au monument aux morts, la commémoration de la victoire du 8 mai 1945.

Ainsi, réunis devant le monument aux morts pavoisé, et après le dépôt de deux gerbes de fleurs par les représentants des associations d'anciens combattants, l'assistance a écouté le message de l'Union Fédérale des Associations Françaises d'Anciens Combattants, Victimes de Guerre et des Jeunesses de l'Union Fédérale pour le 8 mai prononcé par Josiane Rignon, habitante de Quaix. Dans ce message il était rappelé « ... Et en ces temps où les menaces envers nos valeurs de liberté, d'égalité et de fraternité sont omniprésentes, faisons en sorte que nos enfants n'aient jamais à combattre pour les défendre ».

Pierre Faure, le maire, a ensuite pris la parole pour lire avec solennité le message du Secrétaire d'État chargé des anciens combattants et de la mémoire. La conclusion de ce texte rappelait qu'« aujourd'hui, soixante ans plus tard, l'union de ces nations (européennes) est la garantie de la préservation de la paix et de la liberté des européens. En ce jour, nous mesurons l'étendue de la responsabilité que nous avons reçue en héritage et la nécessité impérieuse de la préserver, pour que le désastre que fut la seconde guerre mondiale ne se reproduise jamais ».

Pierre Faure a ensuite appelé l'assistance à une minute de silence à l'issue de laquelle retentissait la Marseillaise.

Comme le veut la tradition, les élus et les représentants des associations d'anciens combattants, se sont rendus ensuite à Proveysieux pour délivrer ces mêmes messages de mémoire.



Du renfort pendant les élections



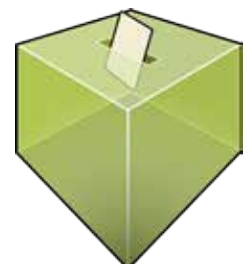
Lors de l'élection présidentielle les 23 avril et 7 mai des habitants sont venus prêter main forte aux élus pour tenir le bureau de vote et procéder au dépouillement. Cette aide efficace est réellement bienvenue et appréciée non seulement des élus mais aussi des électeurs. Ne retrouvent-ils pas à cette occasion, et parfois avec surprise, des voisins ou des amis.

Alors nous disons un grand merci à Flore Evette, Jacqueline Fassino, David Fraboulet, Sandra Galle, Jacqueline Garcin, Laetitia Marty, Georges Raffin, qui sont venus nous rejoindre à différents moments de la journée lors des opérations de vote.

Procurations : anticipez

Nous profitons de cet article pour indiquer, que dans la perspective des **élections législatives des dimanches 11 et 18 juin prochains**, il est nécessaire d'anticiper (autant que faire se peut) pour faire établir une procuration à la gendarmerie.

En effet, une procuration faite à la gendarmerie de Saint-Egrève le vendredi précédant le scrutin du dimanche ne parviendra pas à la mairie de Quaix-en-Chartreuse en temps utiles pour des raisons de distribution de courrier. Dans cette hypothèse, si la mairie ne dispose pas de ce document officiel elle ne pourra pas autoriser le vote. Les personnes qui tiennent le bureau de vote appliqueront alors l'article R76-1 du code électoral qui indique : "**Le défaut de réception par le maire d'une procuration fait obstacle à ce que le mandataire participe au scrutin.**"



Le très haut débit, où en est-on ?

Qu'est-ce qu'un réseau à très haut débit ?

Un réseau très haut débit est un réseau d'accès à internet qui permet d'envoyer et de recevoir un grand nombre de données (documents, photos, vidéos, etc.) dans un temps court. Cet accès internet est considéré à « très haut débit » dès que le débit est supérieur à 30 Mégabits par seconde.

Depuis 2010 un programme national pour le très haut débit a été mis en œuvre par l'Etat, comprenant notamment le déploiement de la fibre optique jusqu'au domicile (FttH ou Fiber to the Home) en France. Lancé au printemps 2013, le Plan France Très Haut Débit vise à couvrir l'intégralité du territoire en très haut débit d'ici 2022, c'est-à-dire proposer un accès internet performant à l'ensemble des logements, des entreprises et des administrations.

L'État est le principal contributeur au financement de ce grand chantier, dont il a fixé le cadre réglementaire et concurrentiel. La France est répartie en 3 zones selon leur densité (très dense, moyennement dense et non dense) qui fixent les responsabilités en termes de déploiement (opérateurs ou puissance publique).

Les enjeux de sa mise en œuvre se distinguent :

- selon les cibles : d'un côté les zones d'activités économiques et les acteurs publics (dont les hôtels de ville, les écoles, collèges et lycées), et de l'autre, les particuliers ou acteurs économiques hors zones.
- et selon le périmètre géographique : il faut savoir que les communes ayant rejoint la Métropole après le 1er janvier 2012, sont en « zone d'initiative publique », et se distinguent des autres comprises dans la « zone d'initiative privée ».

Quaix en Chartreuse fait partie de la zone d'initiative publique, qui comprend 22 communes de la zone métropolitaine.

Sur ce périmètre, le Département de l'Isère est en charge du déploiement du très haut débit, dans le cadre de son projet de RIP Isère THD (Réseau d'Initiative Publique Très Haut Débit), avec le soutien financier de l'État, de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, des EPCI (dont la Métropole) et de l'Europe.

Concrètement le déploiement de la fibre se traduit par un maillage de notre zone, en deux étapes :

- La construction d'un maillage primaire du réseau départemental, avec des axes structurants permettant de raccorder prioritairement les acteurs publics (la mairie, l'école), et la construction des locaux techniques accueillant les Nœuds de Raccordement (NRO).
- La création du réseau capillaire desservant l'ensemble des logements et locaux professionnels.

Le déploiement se fait de façon arborescente partant du NRO, vers un point de mutualisation (PM) puis un point d'accès (PA) pour se terminer par un point de branchement (PB) de proximité sur lequel chacun peut être raccordé.

Pour bénéficier de la liaison à la fibre il faudra que chaque opérateur vienne tirer la fibre du point de branchement jusqu'à la pièce où sera installée la "box fibre" de l'utilisateur. La fibre sera tirée dans des gaines ou en aérien sur les terrains privés de chaque propriétaire. C'est le principe du FTTH qui signifie Fiber To The Home (la fibre à la maison). Il faut savoir que le raccordement téléphonique actuel, en fil de cuivre, ne pourra pas être utilisé.

En ce début d'année 2017, la construction des centraux optiques et du réseau structurant entre en phase opérationnelle ; la délégation de service public a été attribuée à Isère Fibre, filiale de SFR collectivité, pour la construction du réseau de desserte et l'exploitation commerciale.

Il est important de souligner que les conditions prévisionnelles financières, et en terme de calendrier seraient plus favorables qu'envisagées et nous pouvons donc être optimistes quant à l'arrivée de la fibre dans nos logements d'ici fin 2021.

Si vous souhaitez en savoir (beaucoup) plus vous pouvez aller sur le site www.iserethd.fr mis en place par le Département de l'Isère. Ce site essentiellement dédié à la mise en œuvre du Très Haut Débit permettra à chacun de suivre en temps réel le déploiement de la fibre comme l'avancement des travaux de raccordement près de chez soi et son "éligibilité" auprès des opérateurs.

Vous pouvez aussi vous rendre sur les sites des opérateurs :

Orange (éligibilité) : <https://reseaux.orange.fr/cartes-de-couverture/fibre>

SFR (éligibilité) : <http://fibreoptique.numericable.fr/carte>

Bouygues : <https://www.bouyguetelecom.fr/notre-reseau/cartes-de-couverture-reseau>

Free : <http://www.free.fr/freebox/internet.html>

Les pelouses sèches

Le Conservatoire d'espaces naturels de l'Isère (CEN Isère) a pour missions principales la gestion et la préservation des milieux naturels dans le département, en concertation avec les acteurs locaux. Il existe des Conservatoires dans toutes les régions, certains étant départementaux comme celui de l'Isère. Tous sont fédérés au niveau national.

Les financements habituels du Conservatoire sont multiples : Europe, Région, Département, Agence de l'eau, communes et autres financements publics, parfois des financements privés.

Le CEN Isère œuvre sur de nombreux sites, principalement sur des milieux naturels humides. Mais là, c'est de milieux secs dont il s'agit. Le Conservatoire mène un projet de restauration et de valorisation de pelouses sèches en Isère, dont la 1ère phase concerne 5 sites répartis sur 6 communes. En Chartreuse, il s'agit des communes de Quaix-en-Chartreuse et de Proveysieux.

Le projet pelouses sèches

Plusieurs inventaires et études de terrain menés par divers partenaires (Conservatoire Botanique National Alpin, Nature Vivante, Lo Parvi, CEN 38) ont permis de montrer la richesse en pelouses sèches du département de l'Isère.

Tout un cortège d'espèces remarquables et pour la plupart protégées (comme des orchidées) vivent sur ces milieux secs. Mais la déprise agricole entraîne la fermeture de ces milieux et, à long terme, la perte de la biodiversité présente. Afin de protéger les espèces typiques de ces milieux, et de reconquérir un paysage toujours plus fermé au fil du temps, le projet consiste à contacter les propriétaires de parcelles en prairies sèches, les exploitants locaux et autres usagers pour mettre en place une gestion adaptée aux enjeux, pouvoir ré-ouvrir certains secteurs et entretenir un paysage plus ouvert. Le CEN confie habituellement les terrains achetés ou conventionnés à des agriculteurs locaux intéressés par une mise à disposition gratuite pour faire pâturer des animaux. Quand il n'y en a pas, d'autres solutions sont étudiées et discutées localement.

Le Projet sur Quaix-en-Chartreuse

Le 1er secteur ciblé sur la commune est une petite zone située au dessus du hameau de la Jars. Une soirée publique d'information et d'échange sur ce projet a eu lieu le mercredi 29 mars à 18h30. Le but était de discuter avec les riverains, agriculteurs, propriétaires et élus de ce qui pourrait être fait pour la protection de ce patrimoine naturel communal. Seuls des élus étaient présents, mais le Conservatoire continue de prendre contacts avec les acteurs concernés par la première zone ciblée. Tous ceux qui possèdent du terrain et qui seraient intéressés par ce projet peuvent contacter le Conservatoire d'espaces naturels pour plus d'informations (Pauline Marnat ou Audrey Pagano au 04.76.48.24.49).

Exemple de restauration et d'entretien de pelouses sèches sur la communes de Saint-Martin-d'Hères



Avant : coteau enfriché



Travaux de débroussaillage et pose de clôtures



Après : coteau préservé grâce au pâturage

Crédits photos CEN Isère

Le Parc Naturel Régional de Chartreuse et le patrimoine botanique oublié

Le Parc Naturel Régional de Chartreuse a lancé il y a un an une opération scientifique participative et innovante autour des semences de fruits et légumes oubliés en partenariat avec le CRBA (Centre de Ressources en Botanique Appliquée) et l'association Jardins du Monde Montagnes. Il s'agit de se réapproprier un patrimoine oublié et le ré-investir dans une économie alimentaire locale pour le futur. Les multiples recherches documentaires et les nombreuses enquêtes menées auprès de particuliers sont prometteuses.

Un premier bilan et des pistes de valorisation vous seront proposés lors d'une séance d'information en mairie courant l'été. Nous vous informerons de la date par voie d'affichage et sur le site internet de la mairie.

BUDGET 2017 BUDGET 2017 BUDGET 2017 BUDGET 2017 BUDGET 2017

Malgré une baisse très importante de la dotation de l'état et, en regard des projets mis en œuvre pour améliorer la municipalité s'est fixé et qu'elle entend conserver autant que cela sera possible. Le mercredi 12 avril dern

Tout d'abord comprendre le budget communal



Le budget est l'acte fondamental de la gestion municipale car il détermine chaque année l'ensemble des actions qui pourront et seront entreprises. Le budget est, à la fois, un acte de prévision et d'autorisation.

C'est un acte de prévision car le budget constitue un programme financier évaluatif des recettes à encaisser et des dépenses à faire sur une année.

C'est un acte d'autorisation car le budget est l'acte juridique par lequel le maire, organe exécutif de la collectivité locale, est autorisé à engager les dépenses votées par le conseil municipal.

Le budget se compose de deux sections, l'une de fonctionnement et l'autre d'investissement, toutes deux en dépenses et en recettes.

Les recettes et les dépenses doivent, dans tous les cas, s'équilibrer :

Pour les recettes de fonctionnement



- 002 Excédents antérieurs reportés
- 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections
- 70 Produits des services des domaines, ventes
- 73 Impôts et taxes
- 74 Dotations, subventions et participations
- 75 Autres produits de gestion courante
- 77 Produits exceptionnels

Le budget de fonctionnement s'élève à :

979 148.65 €

Pour les dépenses de fonctionnement (par secteurs)

526 628.65 €



Administration générale
Services de la mairie
Intérêts de la dette
Amortissements
Autofinancement

269 350.00 €



PERSONNEL
9 agents

137 500.00 €



Aménagement et services techniques

27 300.00 €



Ecole
Fonctionnement
Sorties scolaires
Restauration scolaire

15 000.00 €



Crèche

3 370.00 €



Associations

BUDGET 2017 BUDGET 2017 BUDGET 2017 BUDGET 2017 BUDGET 2017

Améliorer notre qualité de vie à Quaix-en-Chartreuse, il n'y aura toujours pas de hausse d'impôts. C'est le cap que nous nous sommes fixé. C'est pourquoi le conseil municipal a adopté le budget pour 2017.

Les chiffres clefs pour 2017



* Aide de l'Etat pour le fonctionnement de la commune

Baisse des dotations

- ✓ Les dotations de l'état sont en baisse depuis 5 ans.
- ✓ Pour l'année 2017, la commune estime le montant de la Dotation Globale de Fonctionnement* à 19 317 €, soit 77 032 € de dotations retirés au budget global de fonctionnement.

✓ La variation 2015/2016 est de **-20.87 %**

Augmentation d'impôts : 0%

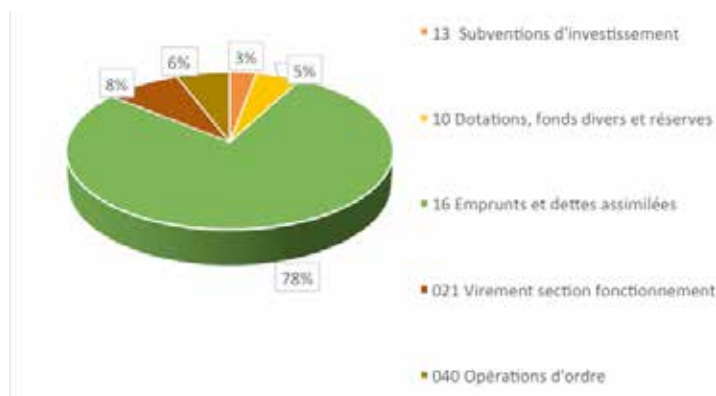
Globalement la commune a fortement réduit son endettement d'environ 33% et les soldes intermédiaires de gestion restent positifs. Elle présente une bonne situation dans l'ensemble. Ceci a permis au conseil municipal de ne pas augmenter ses taux d'impôts locaux pour 2017.



Pour les recettes d'investissement

Le budget d'investissement s'élève à :

1 501 975.46 €



Pour les dépenses d'investissement (par secteurs)

5 000.00 €



Four à pain

92 000.00 €



Achat rez-de-chaussée maison Sole

170 000.00 €



Terrain multisports

200 000.00 €



Opération cœur de village

800 000.00 €



Viabilisation terrain Amblard

234 975.00 €



Remboursement capital dette, Investissements divers

Bientôt un four à pain

L'idée germe depuis longtemps et la naissance du four à pain de Proveysieux a donné la dernière impulsion pour que Quaix-en-Chartreuse mette en chantier son propre four-à-pain "collaboratif". Cette construction sera installée entre la mairie et la salle polyvalente, et mise à disposition des associations à l'occasion de tous les moments festifs de la commune (foire de Quaix, fête de la pomme, vide-grenier, etc.).

Il est prévu de construire ce four comme on le faisait à l'origine et, déjà, des recherches sont en cours pour trouver, à tout le moins, une structure de chauffe ancienne. Si ces recherches ne devaient pas aboutir, tout serait mis en œuvre pour faire une copie la plus fidèle possible et la plus respectueuse des méthodes employées dans l'ancien temps.



Cette aventure pourra démarrer avec la création d'une association qui sera porteuse du projet. Cette association vise à réunir les compétences des queylards dans le domaine de la construction (maçon, charpentier, couvreur, etc.) et de tous ceux qui souhaitent apporter leur bonne volonté et leur force d'action. Il faut savoir que les personnes qui ont présidé à la construction du four de Proveysieux sont tout-à-fait partantes pour apporter leur appui technique. Si vous êtes intéressé par cette démarche vous pouvez vous faire connaître dans un premier temps auprès du secrétariat de mairie. Ensuite, l'association prendra le relais.

La mairie est partie prenante dans ce projet et propose de venir appuyer l'association dans les démarches administratives comme le permis de construire ou encore les demandes de subventions auprès des partenaires potentiels. Certains élus envisagent déjà de mettre la main à la pâte.

Corvée des chemins pour le trail, mais pas seulement

Comme chaque année, dans la perspective de la 7ème édition du Trail des balcons sud de Chartreuse, des habitants, coureurs ou non, ont donné de leur temps, de leurs scies, "machettes" et tronçonneuses, pour débroussailler et préparer les chemins qu'emprunteront les concurrents.

Cette action d'entretien des chemins vient en complément du travail réalisé par les services techniques de la commune (rappelons qu'ils ne sont que 2), mais aussi des équipes de jeunes adultes des "maisons d'enfants Le Chemin" qui interviennent ponctuellement pendant les congés scolaires (Cf le BM n°10) et des chasseurs qui, avant la saison de chasse, prennent aussi leur part de bûcheronnage.

C'est grâce à toutes ces interventions conjuguées que notre remarquable environnement est à notre portée, nous, simples promeneurs du dimanche ou encore chercheurs de solitude, amoureux de la nature, goûteurs des beautés agrestes.

Vous pouvez aussi participer à ces travaux quelle que soit votre force, il suffit d'avoir envie de participer et de prendre contact avec les associations lorsqu'elles font appel au bénévolat, notamment via le forum de discussion "Quaix-Yahogroupes".



Vous avez dit Yahoo quoi ?

Il y a maintenant "quelques" années (en 2002 !) un habitant de Quaix a eu l'idée de mettre en place un forum de discussion où chaque personne qui se serait préalablement inscrite pourrait échanger avec ses concitoyens. Échanger quoi au juste ? : des services, des réflexions, des connaissances, des appels,... tout ce qui peut être utile dans une communauté.

Aujourd'hui plus de 300 personnes sont inscrites et le forum "bourdonne". Une seule règle : le respect des situations et des personnes !

Si vous voulez rejoindre le groupe de Quaix-en-Chartreuse une adresse : quaix-subscribe@yahoo groupes.fr

La desserte de Chamechaude

Une nouvelle antenne forestière vient d'être ouverte.

Elle part d'un chemin forestier existant et démarre du col de porte vers la cabanne du Bachasson sur Chamechaude. Elle représente environ 300 ml.

Cette piste forestière a été réalisée par l'O.N.F. (Office National des Forêts) pour le compte de la section de commune de Mont Quaix.

Elle va ainsi permettre la mise en valeur de la forêt de la section de commune par une exploitation des bois sur des parcelles lui appartenant.

Dernière minute

La Métro vient de nous faire parvenir cette affiche. Il est important qu'elle vienne jusque chez vous.

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal est en effet l'affaire de tous il est essentiel que vous puissiez être acteurs de cette démarche qui va déterminer la politique d'aménagement de notre territoire pour les années à venir.



Un potager partagé ? et pourquoi pas !

Ils habitent Quaix-en-Chartreuse et ils n'ont pas de terrain, ou ils ont envie de cultiver un potager autrement, alors ils ont eu une idée... pourquoi ne pas se grouper pour cultiver une parcelle et en faire un potager partagé ?

En effet, la charge d'un potager est souvent lourde pour une seule personne, d'autant plus lorsqu'on est novice ou que l'on travaille à l'extérieur, et que de temps en temps on part aussi en vacances... Bref des raisons pour lesquelles le jardinage seul est souvent moins motivant.

Alors, l'idée d'un jardin collectif s'est fait jour. Il serait ouvert aux habitants souhaitant s'investir, avec un partage des outils, des contraintes et des récoltes et, pourquoi pas, lors de moments de convivialité. Il est envisagé également d'y associer l'école et d'élargir ce travail collectif à d'autres domaines comme le prêt d'outils ou l'entraide. Pour le moment les bonnes volontés sont bien présentes et motivées (même si de nouvelles têtes seraient les bienvenues) mais il manque l'essentiel : un terrain plat...

Les pilotes du projet ont alors sollicité la mairie pour relayer cette information et faire un appel aux propriétaires de terrain plat ou très peu pentu, situé idéalement auprès d'une source. Ce terrain serait mis à la disposition des jardiniers et le propriétaire serait bien entendu indemnisé avec une part des récoltes ou contre un petit loyer. Bien sûr les jardiniers s'engagent à restituer le terrain dès que le propriétaire en exprimera le souhait.

Pour tout renseignement ou proposition de terrain : Sandrine Poncet au 06 69 28 93 15 ou Sponcet@vbassocies-kga.fr



La Metropole ça m'intéresse

LE DÉFI DES ÉCOLES À ÉNERGIE POSITIVE

pour sensibiliser les plus jeunes au réchauffement climatique et la pollution de l'air

Notre école avec la classe de Virginie GANZER (CM1, CM2) participe à ce défi qui a pour objectif de diminuer la consommation d'énergie de l'école sur une saison de chauffe par un plan d'actions de changement d'habitudes essentiellement :

- › Comprendre l'impact collectif de gestes individuels
- › Apprendre sur les thématiques énergies, réchauffement climatique, pollution de l'air, liens avec les déchets, les transports
- › Suivi des consommations d'énergie
- › Interventions pédagogiques dans les classes (4 interventions /classe). Elles sont réalisées par des messagers du tri de la Metro, de l'AGEDEM, de l'ADTC et de l'AMUSE
- › Réunions de suivi du projet
- › Tournage d'un film dans les classes qui sera projeté lors d'un évènement final

AGEDEM : Association Gestion Durable de l'Energie.

ADTC : association pour le Développement des Transports en Commun, voies cyclables et piétonnes.

AMUSE : Association Mille et Une Sciences Expérimentales.

INFORMATIONS SUR L'ÉLAGAGE À PROXIMITÉ DES OUVRAGES ÉLECTRIQUES :

La Metropole détient la compétence de l'organisation de la distribution d'énergie. Elle délègue à Enedis notamment l'entretien des lignes. Rappel des distances minimales que la végétation ne doit jamais franchir :

Réseau	Câble nu	Câble isolé
Basse tension	1m	0m (pas de frottement)
Haute tension	2m	0m (pas de frottement)

Le propriétaire, ou l'occupant, a la responsabilité de l'élagage des arbres plantés sur sa propriété si :

- › La plantation de l'arbre est postérieure à la ligne
- › Le réseau est situé en domaine public, l'arbre en domaine privé et les distances entre les branches et la ligne ne respectent pas la réglementation.

Dans ce cas, l'élagage doit être réalisé par le propriétaire à ses frais ou par une entreprise agréée de son choix, après un contact préalable avec Enedis par l'envoi d'une DT-DICT*. Pour en savoir plus rendez-vous sur le site : www.reseaux-et-canalisation.gouv.fr

*Déclaration de projet de travaux - Déclaration d'intention de commencement de travaux.

Dans les autres cas, Enedis assure l'élagage des végétaux. Chaque propriétaire en est informé au préalable. Cet élagage est à la charge financière d'Enedis. Il est réalisé par ses soins ou par ceux d'une entreprise spécialisée.

Les règles de sécurité à respecter sont :

- › Ne jamais toucher une ligne, même en câble isolé.
- › Ne jamais toucher un arbre dont les branches sont trop proches d'une ligne en câble nu (à moins d'1 m en BT et 2 m en HTA), ou en contact direct avec un câble isolé.
- › Ne jamais toucher une branche tombée sur une ligne, mais prévenir le service « dépannage » d'Enedis au 09 726 750 suivi des deux chiffres de votre département.
- › Si un arbre menace une ligne, prévenir le service « dépannage » d'Enedis.
- › Ne pas faire de feu sous les lignes électriques.

Pour information, nous vous indiquons qu'Enedis va procéder à un repérage des lignes nécessitant une intervention par des vols d'hélicoptères à basse altitude sur Quaix, entre mai et juin.

Les travaux de 2017

Des travaux ont d'ores et déjà été planifiés pour cette année 2017. En plus des activités régulières de nos employés communaux de tonte, de nettoyage de rigoles, de réparations ponctuelles dans les bâtiments municipaux il est donc prévu de confier à des entreprises :

› **Dans la salle polyvalente** : de changer des plaques de plafond dans la grande salle et dans le hall d'entrée, de repeindre la grande salle et le hall d'entrée.

Le hall d'entrée bas, les vestiaires bas, les sanitaires haut, la petite salle ont, quant à eux, été déjà repeints par les agents du service technique.

› **Dans la mairie** : de repeindre le sol des bureaux du secrétariat et de la salle du conseil et de mettre en place des plaques pour améliorer l'acoustique de la salle du conseil.

› **Dans l'école** : de remettre en ordre le cheminement des issues de secours et de procéder à l'installation d'arrêts de neige sur l'ensemble de la toiture.

› **A l'église** : de refaire de l'escalier en bois menant aux cloches.

› **Dans les sanitaires publics** : de restaurer la toiture.

› Et, au fil de l'année, il est aussi prévu :

- La révision de tous les toits des bâtiments communaux avec nettoyage des chenaux
- Le curage du ruisseau Le Coléon entre le pont du chemin du Coleon et le pont du parking
- La mise en place de bornes électriques pour le marché
- L'installation d'un garde corps sur l'escalier de la chaufferie des appartements du hameau du Château
- La modification de l'éclairage public vers la salle polyvalente et la place Victor Jaillot

Les belles passerelles



Passerelle des Brieux



Passerelle sur la Vence



La passerelle des Brieux qui permet de passer à pieds secs le Tenaison, frontière naturelle qui sépare Quaix-en-Chartrreuse de Proveysieux, et la passerelle qui enjambe la Vence au lieu-dit les Mélattes, viennent d'être restaurées par les agents de l'Office National des Forêts pour le compte de la Métro.

Outre le côté pratique et sécuritaire de ces restaurations elles permettent aussi de conserver et de mettre en valeur notre patrimoine vernaculaire.

Peut-être une idée de promenade pour ceux qui ne les connaissent pas.

ETAT CIVIL

Naissances



Flora, Thaïs BIZZINI est née le 26 février 2017, c'est la fille de Olivier BIZZINI et Soline ISARD-BIZZINI

Zélie est née le 13 mars 2017 c'est la fille de Cyril RAJON et Lisa BERNARD



Oscar est né le 20 avril 2017, c'est le fils de Jérôme BOIS et Juliette MOREL

In memoriam



Andrée MORETTI est née le 17 août 1957 à la Rochette en Savoie. Après des études d'éducatrice spécialisée à l'IUT de Grenoble elle exerce ce métier durant 10 ans à l'internat de Corenc géré à l'époque par la ville de Grenoble. Elle a ensuite travaillé au sein de l'association d'insertion Grenoble solidarité puis après un retour à la ville de Grenoble elle a poursuivi sa carrière au Conseil départemental de l'Isère où elle était en charge du dispositif du RMI sur le secteur de Grenoble puis d'un secteur de la couronne Grenobloise. Arrivée à Quaix en 1984 elle a vécu 14 ans à Fontvieille puis 20 ans à la Méairie. Andrée s'est investie dans plusieurs associations de la commune, d'abord à la crèche puis au sou des écoles durant la scolarité de ses enfants Nina et Théo, elle a également contribué à la venue de l'association VITANIM. Chargée durant plusieurs années du ravitaillement du cross de Quaix elle participait aussi au Téléthon.

Andrée, épouse de Philippe FAUCHEUX, était une personnalité marquante de notre commune. Elle nous a quitté le 27 avril dernier.

Informations pratiques

NOUS JOINDRE



Les services administratifs

Téléphone : 04 76 56 82 66

Fax : 04 76 56 82 20

E-mail : mairie@quaix-en-chartreuse.fr ou le formulaire contact du site internet

Adresse postale : 15, place Victor Jaillot - 38950 - Quaix-en-Chartreuse

Le service scolaire et périscolaire

Téléphone : 04 76 56 40 07

E-mail : administration@quaix-en-chartreuse.fr

Les services techniques (pour signaler un problème sur la voirie communale ou sur un équipement géré par la commune)

E-mail : st@quaix-en-chartreuse

Pensez-y, beaucoup d'informations pratiques sont disponibles en ligne sur notre site : www.quaix-en-chartreuse.fr

NOUS RENCONTRER

Les permanences des élus

- > Pierre Faure, maire
- > Jean-Luc Poulet, chargé des affaires scolaires
- > Marie-Christine Viance-Dumolard, chargée de la communication et de la vie publique
- > Yves Thévenin, chargé des services techniques

vous reçoivent sur rendez-vous.

Les permanences du secrétariat

lundi de 13 h 30 à 17 h 00
mercredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 00
vendredi de 14 h 00 à 18 h 30

RENCONTRER LE DÉPUTÉ DE LA 5^{ème} CIRCONSCRIPTION

Permanences de Pierre Ribeaud
Député de la 5^{ème} circonscription
77, place de la Mairie - 38660 - La Terrasse
Téléphone : 04 76 92 18 96
Fax : 04 76 93 18 98
E-mail : pierre.ribeaud@orange.fr

A NOTER
Tous les dimanches matins de 7 h 30 à 12 h 00
marché à Quaix
on y peut acheter du pain, des pâtisseries, des primeurs, des produits laitiers, des fleurs, de la viande...